

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2009 PROCES VERBAL

L'an deux mille Neuf, le Seize Avril à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, RAJAONARIVELO, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, GUENAFF, LE BIGOT, Mme VANDENBROM (représentant M. TASSIN), MM. CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, Mme BARRET, MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, Mme DACQUIN (représentant M. DAMIEN), MM. PAUTET, LAMARRE, ORRIERE, COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, Mme DESCENDRES (représentant Mme KONATE), M. CARDON, Mme VERMERSCH, Mme DAUMAS (représentant M. IODICE), Mme BOULEFROY (représentant M. PILORGE), Mme GRANDJEAN, MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Monsieur LAMARRE Jean-Paul.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

I Administration Générale

① Ressources Humaines

1.1 Gratification des stagiaires

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, par délibération du 30 Septembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé le versement d'une gratification mensuelle fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale aux stagiaires étudiants accueillis par la Communauté de Communes pour des missions spécifiques de plus de trois mois.

La Communauté de Communes est susceptible d'accueillir des stagiaires en dehors du cursus scolaire pour des missions spécifiques de plus de trois mois.

Il est proposé d'étendre cette gratification à cette catégorie de stagiaires.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** le versement d'une gratification mensuelle fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale aux stagiaires hors cursus scolaire accueillis par la Communauté de Communes pour des missions spécifiques de plus de trois mois.

② Juridique

2.1 *Modification du Code Général des Collectivités Territoriales (marchés publics)*

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, désormais, l'exécutif peut être chargé par l'organe délibérant, sans limitation de montant, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Précédemment, la délégation ne pouvait être donnée que pour les marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT passés en procédure adaptée et pour les avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %.

Il est proposé de donner délégation à Monsieur le Président, ce qui permettrait d'accélérer le processus de décision puisqu'il n'y aura plus besoin de solliciter l'autorisation du Conseil Communautaire préalablement à la signature d'un marché ou d'un avenant quel qu'en soit le montant.

Seule demeure la consultation de la Commission d'Appel d'Offres pour avis sur les avenants conduisant à une augmentation de plus de 5 %.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour donner délégation à Monsieur le Président.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de donner délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3.1 Adhésion à la SPLA – agence départementale, centrale d'achats

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le Conseil Général de l'Oise met fin à la SEMOISE et crée une société publique d'aménagement qui aura vocation statutairement à réaliser les opérations d'aménagement et les équipements publics à la demande de chacun de ses actionnaires.

La collectivité actionnaire de la société sera en droit de s'adresser à celle-ci comme si c'était l'un de ses services internes, c'est-à-dire sans mise en concurrence.

La transition SEM/SPLA, pour ce qui est de l'existant, s'organise par la poursuite de tous les engagements juridiques contractés par la SEMOISE antérieurement à sa transformation.

D'autre part, en complément de ce dispositif, le Conseil Général propose d'adhérer à son agence départementale et à sa centrale d'achats.

L'agence départementale a une vocation générale d'assistance d'ordre technique, juridique et financière, les prestations sont effectuées à titre gratuit.

La centrale d'achats a pour vocation de passer des procédures de marchés pour le compte de tout organisme public.

Ces deux structures relèveront du statut d'association (loi 1901).

L'agence sollicitera nécessairement le budget départemental du fait de son indispensable subventionnement, il s'agira d'un redéploiement d'une partie des crédits actuels d'intervention au titre de l'aide aux communes (+ cotisations et participations forfaitaires aux frais).

La centrale devra s'autofinancer (% sur le montant des commandes qui lui sont adressées).

Le Bureau Communautaire a donné un avis favorable sur le principe de devenir actionnaire de la SPLA, d'adhérer à l'agence départementale et à la centrale d'achats.

Monsieur LEFEVRE indique que les communes pourront passer directement par la centrale d'achat.

Monsieur LE BIGOT fait une remarque sur l'article 22 des statuts de la SPLA au sujet de la rémunération des administrateurs.

Monsieur CARVALHO indique que la Communauté de Communes a rencontré des problèmes avec la SEMOISE et que ce serait intéressant de devenir actionnaire de la SPLA.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le principe :

- de devenir actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement
- d'adhérer à l'Agence Départementale de l'Oise
- d'adhérer à la Centrale d'achat public de l'Oise

③ Finances

3.1 *Décision Budgétaire Modificative n°1*

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la Décision Budgétaire Modificative n° 1 intègre :

- l'ouverture de crédits nécessaires à l'avenant n°1 du marché de travaux EUROVIA pour la rue de l'Eglise à MELICOCQ
- l'inscription des recettes pour la vente des terrains à Monsieur DUMORTIER
- l'inscription du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement
- le transfert des crédits du transport à la demande sur le budget annexe

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la proposition Décision Budgétaire Modificative n°1.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions.

3.2 Achat en investissement de gradins pour les manifestations

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, dans le cadre des affaires culturelles, associatives et sportives, le Conseil Communautaire a décidé l'achat de gradins pour les manifestations. Cet équipement sera mis à disposition des communes.

Compte tenu de la valeur de chaque élément du gradin (inférieure à 500 €), le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer pour que cet achat soit réalisé en section d'investissement. Le coût global est de 9 373,08 € TTC.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur CARVALHO précise que ces gradins seront mis à la disposition des communes au même titre que le matériel d'animation existant.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** que l'achat de gradins dont le coût global s'élève à 9 373,08 € TTC. soit réalisé en section d'investissement.

④ Politiques contractuelles

4.1. Programmation Pays 2009

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, suite à la réunion des trois présidents du Pays Sources et Vallées, il a été convenu :

- que l'année 2009 est la dernière année où le fonctionnement du Pays existe en l'état
- de reconduire la programmation Pays 2009 tourisme, culture, environnement travaillée par les groupes d'élus
- de remettre à plat le fonctionnement du Pays pour envisager de nouvelles actions et un nouveau fonctionnement à partir de 2010. Pour cela, deux réunions devront permettre d'aboutir à une proposition qui sera débattue au mois de septembre 2009. L'objectif étant de connaître à cette date ce qui est souhaité par chacune des communautés de communes pour envisager ou non une programmation d'actions communes à partir de 2010.
- de mandater l'animateur Pays, les Directeurs Généraux des Services et les groupes de travail d'élus pour faire des propositions :

→ de création d'une association qui porterait éventuellement les actions que les communautés de communes souhaitent faire en commun

→ de gouvernance (modalités de pilotage, délégation aux groupes d'élus thématiques, modalités de validation de la programmation etc...)

→ de projets culturels (choix entre diffusion en milieu rural, éducation artistique et programmation de spectacles ayant un plus grand rayonnement).

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ces propositions et à la programmation 2009.

Monsieur CARVALHO précise de reconduire le partenariat pour 2009.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la programmation 2009 et les différentes propositions ci-dessus.

4.2. Convention avec l'Office du Tourisme

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le Pays des Sources et Vallées à la volonté de donner à l'Office du Tourisme un rôle de coordination de la communication et de la promotion touristique de l'ensemble du Pays.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour confier à l'Office du Tourisme de NOYON la coordination de la communication et de la promotion touristique de l'ensemble du Pays.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec l'Office du Tourisme de Noyon.

Monsieur BEURDELEY demande si les travaux du point informations touristiques et culturelles de CHIRY OURSCAMP sont terminés et quand est prévue l'ouverture.

Monsieur CARVALHO répond que les travaux sont bien terminés mais que l'ouverture n'est pas prévue tant qu'il n'aura pas une réponse sur la position de la commune de CHIRY OURSCAMP.

Il précise également que Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, est mandaté pour rencontrer Monsieur le Maire de CHIRY OURSCAMP à ce sujet. Cette rencontre est prévue le lundi 21 Avril 2009 à 17 heures.

4.3. Contrat de développement territorial CC2V – Conseil Général

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le Conseil Communautaire, par délibération du 11 Décembre 2006, a approuvé le projet de contrat de développement territorial établi pour les années 2006, 2007 et 2008 et a autorisé Monsieur le Président à signer ce contrat de développement territorial avec le Conseil Général.

A cet effet, une délibération globale avait été prise.

Monsieur le Président du Conseil Général demande à ce qu'une délibération soit prise pour chaque dossier financé, à savoir :

➤ **Desserte industrielle de RIBECOURT**

Assiette subventionnable : 3 978 640 €
Subvention Conseil Général : 1 432 310 €

➤ **Point informations touristiques et culturelles à Chiry Ourscamp**

Assiette subventionnable : 857 193 €
Subvention Conseil Général : 308 590 €

➤ **Chemin de randonnée**

Assiette subventionnable : 8 993 €
Subvention Conseil Général : 4 496 €

➤ **Extension de la Communauté de Communes**

Assiette subventionnable : 1 477 110 €
Subvention Conseil Général : 531 760 €

➤ **Programme Local d'Habitat**

Assiette subventionnable : 53 120 €
Subvention Conseil Général : 7 968 €

➤ **SCOT**

Assiette subventionnable : 148 975 €
Subvention Conseil Général : 29 790 €

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la demande de Monsieur le Président du Conseil Général.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **SOLLICITE** une subvention de Monsieur le Président du Conseil Général, dans le cadre du contrat de développement territorial, pour les dossiers ci-dessus.

II Environnement

1.1 Rapport d'activités 2008

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement, expose que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité en charge du service de gestion des déchets ménagers doit dresser un rapport annuel sur le fonctionnement et le coût du service.

Le rapport d'activité 2008, qui sera également transmis aux communes, pour présentation au Conseil Municipal, doit être soumis au Conseil Communautaire.

Ce dernier met l'accent sur :

→ une augmentation des quantités de matériaux recyclables en porte à porte

- emballages + 6 %
- journaux/magazines/revues + 3 %
- verre + 2 %

→ une diminution de la quantité des déchets verts collectés – 1,4% en porte à porte

→ une diminution de 4 % de la quantité d'ordures ménagères

S'agissant des dépôts en déchetterie, il est intéressant de souligner :

- - 9 % de ferraille
- - 11 % de carton
- + 13 % de tout venant
- - 29 % des DDM
- + 157 % des DEEE

Monsieur CARVALHO indique que, pour diminuer le taux de refus, il faut refaire une campagne de communication et de sensibilisation en ce sens.

Monsieur VENDITTI souligne que la décharge de Moulin Sous Touvent sera fermée à la fin du mois d'avril.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** le rapport annuel 2008 sur le fonctionnement et le coût des déchets ménagers.

III Tourisme

1.1 Programmation Oise Verte et Bleue

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que par délibération du 9 Décembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé que l'édition 2009 «l'Oise Verte et Bleue» se déroulerait sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées les 16 et 17 mai prochains. Au cours de ces deux journées, des animations sur les diverses pratiques de randonnée autour de circuits de découverte ou de balades sur l'Oise seront proposées.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au programme de ces deux journées.

Monsieur PATRON tient à remercier les personnes qui participent aux différentes réunions relatives au tourisme et en profite pour demander aux élus de participer à cette manifestation.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le programme de ces deux journées.

1.2 Cité des Bateliers : Tarifs produits boutique

Le Bureau Communautaire ayant souhaité que le Conseil Communautaire fixe ponctuellement les prix de vente des différents articles propose de retenir les prix de vente des nouveaux produits boutique.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable sur le prix de vente des nouveaux produits boutique avec une marge de 15 % sur le prix d'achat.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** l'extension de la gamme des produits de la boutique et **DECIDE** de fixer le prix de vente de ces produits comme suit avec une marge de 15 % sur le prix d'achat :

DESIGNATION	PRIX D'ACHAT	PRIX DE VENTE
Portes-clés roue de barre	1,60 €	1,84 €
Portes-clés cloche de bord	1,60 €	1,84 €
Porte-clés Poulie	1,60 €	1,84 €
Portes-clés Casque de Scaphandrier	1,60 €	1,84 €
Journal de bord	5,50 €	6,33 €
Stylo Bille	0,62 €	0,71 €
Coupe-Papier Roue de Barre	4,25 €	4,89 €
Mug	2,89 €	3,32 €
Sifflet de Bosco PM	3,00 €	3,45 €
Boussole de Poche Laiton	6,50 €	7,48 €
Jeu de 7 Familles LA MARINE	3,20 €	3,68 €

IV Habitat – Cadre de Vie

1.1 Validation PLH

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat, cadre de vie et politiques contractuelles, expose que le Programme Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire du 18 décembre 2007 a été transmis, pour avis, à la Préfecture le 9 juin 2008, après consultation des communes. L'avis de l'Etat a été reçu le 12 janvier 2009.

A cette date, il n'y avait pas d'obligation pour la communauté de communes de prendre en compte toutes les remarques formulées par l'Etat.

D'après l'avis formulé, la commission avait proposé d'approuver le PLH en rectifiant les points suivants :

- Cohérence avec le SCOT, page 15 du programme d'action : Rectifier le paragraphe 2 comme suit : « *Cet objectif de production d'un tiers de l'objectif total de construction sous forme de logements HLM est à mettre en parallèle avec la proposition du SCOT de prévoir 20% au moins de logements locatifs sociaux dans les opérations neuves de plus de 20 logements.* »
- Aire d'accueil des gens du voyage, page 28 du programme d'action : La communauté de communes n'étant plus compétente, la fiche 2.7 « *Création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage* » sera supprimée.

Le Bureau Communautaire avait émis un avis favorable pour l'approbation du PLH en prenant en compte les modifications citées ci-dessus.

Madame GENERMONT précise toutefois que, par courrier du 14 avril 2009, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise rappelle les dispositions de la loi du 25 Mars 2009 pour la mobilisation en faveur du logement et la lutte contre les exclusions, et le contenu même des programmes locaux de l'habitat, en demandant une programmation des logements plus détaillée et des actions déclinées par commune.

Madame GENERMONT propose ainsi de reporter l'examen du Plan Local d'Habitat à un Conseil Communautaire ultérieur, dans l'attente d'une réunion qui devrait intervenir avec les services de l'Etat.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ACCEPTE** le report de cette question à un Conseil Communautaire ultérieur.

1.2 Transport à la demande :

→ Tarifs :

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat, cadre de vie et politiques contractuelles, expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour le service du transport à la demande :

Tarifs sur territoire CC2V

Unité = 2 €
Aller / retour = 3 €
Carnet de 10 tickets = 13 €
Abonnement mensuel = 35 €

Tarifs pour Compiègne et Noyon

Unité = 2 €
Aller / retour = 4 €
Carnet de 10 tickets = 18 €
Abonnement mensuel = 35 €

Madame GENERMONT indique que les utilisateurs de ce service ont recours prioritairement à l'achat de ticket à l'unité.

Monsieur CESCHINI fait remarquer que le tarif de l'abonnement mensuel est le même que ce soit pour les déplacements sur le territoire ou pour les déplacements vers COMPIEGNE et NOYON.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour le transport à la demande :

Tarifs sur territoire CC2V

Unité = 2 €
Aller / retour = 3 €
Carnet de 10 tickets = 13 €
Abonnement mensuel = 35 €

Tarifs pour Compiègne et Noyon

Unité = 2 €
Aller / retour = 4 €
Carnet de 10 tickets = 18 €
Abonnement mensuel = 35 €

→ Bilan

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat, cadre de vie et politiques contractuelles, dresse un bilan des trois premiers mois de service du transport à la demande. Il fait apparaître une réelle augmentation du mois de janvier au mois de mars 2009.

→ Règlement intérieur

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat, cadre de vie et politiques contractuelles, expose que le règlement proposé sera donné au prestataire « Méditerranéenne de Voyageurs (et plus particulièrement aux conducteurs), à Oise Mobilité et aux mairies qui auront ainsi un document de référence sur le fonctionnement du service.

Actuellement, le service est interdit aux mineurs non – accompagnés d'un adulte. Plusieurs demandes ont été faites pour transporter des jeunes de 16 – 17 ans en stage à Compiègne, Noyon ou sur le territoire de la CC2V. La commission propose donc d'autoriser le transport des jeunes de 16 ans et plus, non – accompagnés d'un adulte.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au règlement du transport à la demande et un avis défavorable à l'accès du service aux jeunes de 16 ans et plus non - accompagnés.

Monsieur CESCHINI regrette que l'accès du service aux jeunes de 16 ans et plus non accompagnés ne soit pas autorisé.

Monsieur CARVALHO lui répond que le bilan d'utilisation de ce service sera fait au bout d'un an et que les choses à améliorer seront prises en considération.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur du service de transport à la demande de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

VI Développement Social

① Petite Enfance

1.1 Bilan Halte Garderie Itinérante

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, dresse un bilan de la fréquentation de la Halte Garderie Itinérante. Il laisse apparaître une faible fréquentation du site de MELICOCQ.

Monsieur CARVALHO indique que les utilisateurs de ce service ont fait remarquer que la salle du site Pinchon n'était pas trop adaptée à l'accueil de leurs enfants, l'endroit est petit et manque de clarté.

Il souligne que les anciens locaux de la poste, Place de la République, pourrait accueillir ce service.

1.2 Réorganisation des sites

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que compte tenu de la faible fréquentation du site

de MELICOCQ le lundi matin, il est proposé au Bureau Communautaire d'envisager la fermeture de ce site et l'ouverture d'une demi journée supplémentaire à THOUROTTE sur le site de Mendès France et d'étendre le temps d'ouverture de la Halte Garderie de 25 heures à 27 heures en ouvrant les sites à 8 H 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la fermeture du site de MELICOCQ et à l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire sur le site de THOUROTTE (Mendès France).

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les propositions ci-dessus.

1.3 Tarification des usagers extérieurs

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose qu'il est proposé au Bureau Communautaire, sur les conseils de la CAF et au regard des pratiques sur les autres territoires, de majorer les prix des extérieurs de 25 % au lieu de 50 %.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la majoration de 25 % à la place de 50 % sur les tarifs appliqués aux familles extérieures au territoire qui fréquentent les sites de la Halte Garderie.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les propositions ci-dessus.

② Jeunesse

2.1. CLSH : réorganisation des sites

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que suite à la signature du contrat enfance-jeunesse 2008 – 2011 entraînant une diminution progressive des subventions de la CAF, le Conseil Communautaire a souhaité qu'une réflexion soit menée en vue de réduire les coûts de fonctionnement des CLSH sur ses charges fixes. L'étude réalisée propose la fermeture d'un site au mois de juillet sur les trois habituellement ouverts (MELICOCQ, LONGUEIL-ANNEL, BAILLY).

Cette hypothèse nécessite que les deux sites retenus puissent remplir les conditions en terme d'espace, de restauration et de sécurité pour accueillir entre 90 et 100 enfants. La fermeture d'un site sur le mois de juillet permettrait de réduire les charges de fonctionnement d'environ 11 000 € soit 3 % de son budget annuel.

La Commission Développement Social a émis un avis favorable à la fermeture du site de LONGUEIL-ANNEL.

Monsieur VERSTRAETE fait remarquer qu'une diminution des charges de fonctionnement d'environ 11 000 € sur un budget de 350 000 € ne représente presque rien.

Il ajoute également que les enfants de LONGUEIL-ANNEL qui fréquentent les CLSH sur le site de Longueil Annel représentent 50 % des inscrits.

Monsieur BEURDELEY indique qu'il faut faire un essai en 2009, évaluer et se positionner en 2010.

Monsieur LEFEVRE indique qu'une enquête de satisfaction sera faite auprès des familles.

Invité à se prononcer, par 45 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Communautaire **DECIDE** la fermeture du site de LONGUEIL-ANNEL.

2.2. CLSH : organisation

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que dans le cadre des orientations budgétaires et des crédits ouverts au budget 2009, les centres de loisirs fonctionneront en juillet à BAILLY et MELICOCQ, et en août à BAILLY, ainsi que pendant les vacances d'automne, février, et de printemps. L'accueil sera étendu en été aux enfants de 4 à 16 ans au travers d'activités spécifiques.

2.3. CLSH : convention d'occupation de locaux

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que pour le fonctionnement des centres de loisirs, une convention d'occupation de locaux sera passée avec les communes de BAILLY, MELICOCQ et LONGUEIL-ANNEL (pour le mercredi).

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation des locaux communaux à passer avec les communes de BAILLY, MELICOCQ et LONGUEIL-ANNEL (pour le mercredi) pour l'organisation des centres de loisirs.

2.4. CLSH : participation des familles

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social expose que la Commission Développement Social a proposé de retenir le principe adopté les années précédentes fixant le montant de la participation familiale en tenant compte des ressources mensuelles du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Ces barèmes sont préconisés par la Caisse d'Allocations Familiales.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les propositions de tarifs établis en fonction des ressources mensuelles imposables des familles et du nombre d'enfants à charge,

2.5. Participations financières aux frais d'organisation de CLSH communaux

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que pour faciliter l'accueil des enfants aux centres de loisirs sans hébergement sur l'ensemble de son territoire, il est prévu un versement d'une aide financière de 2,50 € par jour et par enfant, pour des dépenses nouvelles, aux communes qui organisent un centre de loisirs sans hébergement, aux conditions suivantes :

- ↪ Etre agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- ↪ Accueillir des enfants à partir de 4 ans à la journée avec restauration
- ↪ Ne pas faire de différence de tarifs entre les enfants de la commune et ceux des autres communes de la C.C.2.V.
- ↪ Ne pas faire supporter aux communes, dont sont originaires les enfants extérieurs, un coût supérieur à 2,5 € par journée- enfant
- ↪ Ne pas restreindre l'accès aux CLSH aux enfants de la commune.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** les propositions ci-dessus de reconduction de l'aide communautaire aux communes organisatrices de centre de loisirs sans hébergement et de participation des communes aux frais d'organisation des centres de loisirs sans hébergement par la Communauté de Communes.

2.6. Projet séjour éducatif

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que le séjour « Educ'jeune » permettrait aux jeunes de 14 à 17 ans du territoire, à travers la réalisation collective d'une activité utile pour une commune, un apprentissage de la vie en groupe, la relation à autrui et le respect de chacun au sein de ce groupe. Les jeunes inscrits à ce dispositif pourraient bénéficier d'une contre partie (un séjour sport et loisirs au bord de la mer, la gratuité d'activités sous forme de package « cinéma, bowling »...).

Le séjour pourrait concerner des domaines divers et variés tels l'environnement, la réhabilitation d'éléments du patrimoine ou encore l'entretien d'espace naturel (ex : sentiers de randonnées...).

Le séjour aurait un rôle éducatif, formateur et social ainsi qu'une dimension culturelle (découverte du territoire). Il servirait à promouvoir le développement local par l'animation et la mise en valeur des richesses du patrimoine communal.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de ce séjour éducatif et à signer toutes conventions et avenants s'y rapportant.

2.7. CLSH - séjour éducatif : recrutement 2009

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose que pour le fonctionnement des centres de loisirs, la Communauté de Communes doit recruter le personnel d'animation nécessaire en fonction du nombre d'enfants à accueillir dans chaque centre.

CLSH juillet

- ↵ 2 directeurs
- ↵ 3 adjoints au directeur
- ↵ 35 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

CLSH août

- ↵ 1 directeur
- ↵ 1 adjoint au directeur
- ↵ 15 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour le recrutement ci-dessus.

Monsieur LEFEVRE indique que ce projet pourrait être réalisé à MACHEMONT avec le concours de l'association la Machemontoise. Il précise également que des expertises géotechniques seront réalisées pour l'accès à une partie des grottes en toute sécurité.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** la création d'emplois saisonniers :

CLSH juillet

- ↵ 2 directeurs
- ↵ 3 adjoints au directeur
- ↵ 35 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

CLSH août

- ↵ 1 directeur
- ↵ 1 adjoint au directeur
- ↵ 15 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

③ Picardie en ligne

3.1. Modification des horaires d'ouverture des sites

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose qu'il est proposé une modification d'ouverture des sites de Picardie en Ligne. Le fonctionnement par quinzaine le mardi après-midi (CAMBRONNE/LONGUEIL-ANNEL) et le samedi matin (CAMBRONNE/LONGUEIL-ANNEL) manque de lisibilité pour les usagers, il serait donc préférable d'ouvrir le site de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT tous les mardi après-midi et le site de LONGUEIL-ANNEL tous les samedi matin.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'ouverture du site de CAMBRONNE LES RIBECOURT le mardi matin et celui de LONGUEIL-ANNEL le samedi matin.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

3.2. Projet d'animations pour les personnes âgées

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au développement social, expose qu'il s'agit de réfléchir sur l'opportunité de proposer une animation avec la console de jeux Wii dans les maisons de retraite et/ou dans les clubs de personnes âgées.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur SERVAIS voudrait savoir quelles sont les animations qui seront proposées.

Monsieur CARVALHO lui répond que ce seront essentiellement des jeux pour faire travailler la mémoire.

Monsieur BONNARD demande quelle sera l'implication financière ?

Monsieur LEFEVRE répond qu'il y aura une dépense pour l'acquisition de la console de jeux.

Il précise également que la Région apporte son aide financière à hauteur de 8 000 € en investissement.

Monsieur BONNARD voudrait savoir quelle est la relation entre l'EPHAD et la Communauté de Communes, ainsi que la durée d'engagement de la collectivité.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le principe de proposer une animation avec une console de jeux dans les maisons de retraite et/ou dans les clubs de personnes âgées.

VII Affaires culturelles associatives et sportives

1.1. Subvention aux associations

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux affaires culturelles, associatives et sportives, expose qu'en référence aux modalités d'attribution des subventions aux associations définies dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Janvier 2003, la Commission Affaires Culturelles, Associatives et Sportives du 24 Mars 2009 a émis un avis favorable au versement des subventions aux associations suivantes :

- 1 500 € à l'association Poney Club de MELICOCQ pour sa participation au Championnat de France 2008
- 1 905 € à l'association Boxing Club de THOUROTTE pour l'organisation des Championnats de France
- 1 905 € au Cambronne Sporting Club pour la participation d'une équipe de moins de 18 ans au Championnat de France
- 400 € pour le Club de natation sportive de THOUROTTE pour les Championnats de France en sport individuel
- 200 € à l'association du Tir à l'Arc de CHIRY OURSCAMP pour la participation au Championnat de France de deux archers de l'association.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au versement des subventions aux associations ci-dessus.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** le versement des subventions aux associations ci-dessus.

VIII Questions diverses

1.1 Point sur la desserte industrielle de RIBECOURT

Monsieur CARVALHO, Président indique que par courrier du 24 Mars 2009, Monsieur le Préfet de l'Oise a autorisé la reprise des travaux.

1.2 Subvention exceptionnelle à l'association solidarité continental

Monsieur CARVALHO, Président expose que l'association « solidarité continental » par courrier du 9 Avril dernier a sollicité l'aide financière de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour aider les salariés de l'usine « continental » à aller défendre leur droit en organisant un voyage à HANOVRE en Allemagne le 23 Avril prochain.

Monsieur le Président propose de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « solidarité continental ».

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « solidarité continental ».

1.4 Environnement

Monsieur SERVAIS demande pourquoi les bacs pour les déchets verts ne seraient-ils pas distribués en début d'année pour une mise en service en février – mars.

Monsieur LEFEVRE répond que ces bacs seront distribués courant septembre.

Monsieur PRUVOT indique qu'il faudrait adresser un courrier à l'entreprise Flandrin car les rippers ne se servent pas du lève-container. Les bacs ne sont pas toujours bien manipulés et le poids est très lourd.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faudrait refaire une communication dans les journaux car les bacs bleus ne sont pas toujours pleins et il n'est pas obligatoire de le sortir chaque semaine.

La séance est levée à 22 heures.